

Affirmation 1

« Je n'ai jamais été inquiet de ne pas pouvoir manger à ma faim. »

Les revenus de remplacement sont situés en dessous du seuil de pauvreté. À titre d'exemple, pour une personne au statut isolée, ce seuil est situé à 1.115 € net par mois.

Une personne isolée gagnera :

- Au chômage : 1.117 €
- AU CPAS : 984 €
- À la mutuelle : 1.192 €

Une personne considérée comme cohabitant percevra :

- Au chômage : 572 €
- AU CPAS : 656 €
- À la mutuelle : 1.022 €

Affirmation 2

« Je bénéficie d'une protection sociale et médicale adaptée à mes besoins. »

45% des Belges francophones ont renoncé à au moins un soin cette année, selon l'enquête annuelle menée par la mutualité socialiste Solidararis. En Wallonie et à Bruxelles, une personne sur deux doit renoncer aux soins pour des raisons financières.

Affirmation 3

« Je n'ai jamais eu de graves difficultés financières. »

La privation matérielle et sociale sévère est désormais mesurée à l'aide d'un nouvel indicateur européen (« severe material and social deprivation » ou SMSD).

13 possessions matérielles ou participations sociales sont mesurées. Ceux qui ne peuvent pas se permettre sept de ces aspects pour des raisons financières sont considérés « en situation de privation matérielle et sociale sévère ». En 2021, 6,3% de la population en Belgique se trouvait dans cette situation. Parmi ces possessions matérielles : être en capacité de payer ses factures, s'offrir un repas composé de viande ou de poisson tous les deux jours, savoir chauffer correctement son logement, remplacer des vêtements usés par des neufs, partager avec amis ou famille un repas une fois par mois, faire face à une dépense imprévue ou encore savoir remplacer sa lessiveuse en cas de panne.

Affirmation 4

« Je n'ai jamais fait l'objet de discrimination du fait de mon origine ou de ma situation familiale. »

Selon un rapport d'Unia datant de 2020, un tiers des discriminations en Belgique sont fondées sur des critères raciaux. Ils ont même augmenté de 13,8%. L'accès au logement ou au marché de l'emploi sont particulièrement touchés. Les mamans solos – plus que les papas – sont également victimes de discrimination au logement et à l'emploi.

Affirmation 5

**« Je suis confiant
concernant l'avenir
de mes enfants. »**

Selon un rapport d'Unia datant de 2020, un tiers des discriminations en Belgique sont fondées sur des critères raciaux. Ils ont même augmenté de 13,8%. L'accès au logement ou au marché de l'emploi sont particulièrement touchés. Les mamans solos – plus que les papas – sont également victimes de discrimination au logement et à l'emploi.

Affirmation 6

« Je ne fais l'objet d'aucun contrôle de la part des institutions. Ma vie privée est respectée. »

Les personnes bénéficiaires de revenus de remplacement – Chômage, mutuelle, CPAS, GRAPA peuvent être contrôlées inopinément par les organismes afin de vérifier la véracité de leur déclaration en lien avec leur composition de ménage. Ces revenus sont en effet conditionné par la situation familiale du bénéficiaire. Leur droit à la vie privée est tout bonnement piétiné et leurs choix de vie seront conditionnés par ce système. Héberger son enfant ou son parent, vivre en collocation avec des amis, s'installer avec sa compagne/son compagnon : tout est possible lorsqu'on est salarié. Mais lorsqu'on bénéficie d'un revenu de remplacement, C'est faire le choix de la pauvreté.

Affirmation 7

« Mes enfants peuvent s'inscrire dans l'activité (sportive, musicale...) de leur choix. »

Les personnes bénéficiaires de revenus de remplacement – Chômage, mutuelle, CPAS, GRAPA peuvent être contrôlées inopinément par les organismes afin de vérifier la véracité de leur déclaration en lien avec leur composition de ménage. Ces revenus sont en effet conditionné par la situation familiale du bénéficiaire. Leur droit à la vie privée est tout bonnement piétiné et leurs choix de vie seront conditionnés par ce système. Héberger son enfant ou son parent, vivre en collocation avec des amis, s'installer avec sa compagne/son compagnon : tout est possible lorsqu'on est salarié. Mais lorsqu'on bénéficie d'un revenu de remplacement, C'est faire le choix de la pauvreté.

Affirmation 8

**« Je sors au restaurant
en famille de temps
en temps. »**

Lorsqu'on vit sur le fil, en-dessous du seuil de pauvreté, l'isolement s'installe puisqu'on n'a plus les moyens de s'offrir un moment de convivialité.

Affirmation 9

« Nous avons régulièrement des activités culturelles (cinéma, musée, concerts...) »

Les loisirs sont les premiers postes à être sacrifiés lorsqu'on n'arrive pas à boucler les fins de mois. Le phénomène d'exclusion sociale s'accroît lorsque la dérivée matérielle augmente.

Affirmation 10

**« Je peux acheter
de nouveaux vêtements
au moins tous les 3 mois. »**

Vêtements, produits d'hygiène et loisirs sont parmi les premières dépenses qui passent à la trappe lorsque la situation matérielle se dégrade. Par ailleurs, certains allocataires percevant le RIS font l'objet de contrôle à un point tel que l'assistante sociale peut indiquer dans le dossier qu'il·elle est en capacité de s'offrir des vêtements de qualité, ce qui peut mener à une suspension de l'aide dont il·elle bénéficie.

Affirmation 11

**« Je n'ai aucune crainte
des services sociaux. »**

Les contrôles inopinés des organismes qui assurent le revenu de remplacement piétinent le droit des personnes à la vie privée. Ces contrôles ont pour but de vérifier la réalité entre la déclaration officielle du bénéficiaire et sa réalité familiale. À l'occasion des contrôles, l'agent peut également relever des détails qu'il estime compromettant pour l'octroi de l'allocation de remplacement (Biscuits ou boisson de marque, vêtement de qualité, matériel audiovisuel neuf, mobilier de qualité...).

Affirmation 12

**« J'ai toujours bien réussi
à l'école. »**

L'égalité des chances, en Belgique, est un défi loin d'être atteint. L'ascenseur social semble être bloqué entre deux étages et les résultats scolaires des élèves dépendent fortement de leur origine sociale. Un élève de milieu favorisé a 7 fois plus de chances de faire partie des meilleurs élèves qu'un condisciple d'un milieu précaire.

Affirmation 13

« Je me sens plutôt bien dans ma peau. »

Recevoir sans rien pouvoir donner, se perdre dans le dédale des démarches pour accéder à ses droits, croiser des regards qui méprisent et humilient... tel est le lot des personnes qui vivent dans la pauvreté ou, simplement, qui dépendent d'allocations sociales. Dans la société compétitive et individualiste qu'est la nôtre, la personne est seule responsable de sa situation. Toute aide risquerait de la détourner du désir de se prendre en charge elle-même. La pauvreté est un engrenage qui broie tout espoir et toute volonté. Enfin, l'OMS fait un lien évident entre précarité, troubles psychiques et santé mentale.

Affirmation 14

« Mon entourage pourrait me soutenir moralement et/ou financièrement. »

D'après une étude de Statbel datant de 2021, plus de 30% des individus qui ont vécu leur jeunesse dans la pauvreté vivent sous le seuil de pauvreté une fois adultes. La déprivation matérielle se transmet donc en héritage, tout comme la richesse. Ce système d'appauvrissement est donc une spirale structurelle.

Affirmation 15

« J'ai une voiture. »

Assumer l'achat d'un véhicule, son entretien, l'approvisionnement en carburant, le remplacement des pièces avec des revenus situés sous le seuil de pauvreté est quasi mission impossible. En outre, les personnes à la recherche d'un emploi qui ne sont pas en capacité de s'offrir un moyen de locomotion personnel, subissent des injonctions à la mobilité pour qu'ils postulent loin de chez eux, dans des lieux mal desservis par les transports en commun une aberration. La puissance du moteur ou l'âge d'un véhicule – reçu en héritage par exemple peuvent également être examinés en vue de l'octroi ou non d'un revenu d'intégration sociale au CPAS par exemple (idem pour le Bureau d'Aide Juridique – anciennement pro Deo).

Affirmation 16

« Je me sens pleinement acteur de mes droits en Belgique. »

La précarité engendre l'isolement social. La crainte d'être stigmatisé en ayant recours à son droit empêche aussi les candidat·es bénéficiaires à le demander.

La fracture numérique aggrave ce phénomène qui toucherait – d'après une étude d'ATD Quart Monde – 65% des personnes susceptibles de bénéficier d'aides.

Affirmation 17

« Je peux partir en vacances au moins une fois par an. »

Plus d'un Belge sur cinq n'a pas les moyens de s'offrir au moins une semaine de vacances hors de son domicile (20,3%) C'est ce que montrent les premiers résultats de l'enquête sur les revenus et les conditions de vie de 2021 de StatBel.

Affirmation 18

« Je suis libre d'héberger qui je veux sans risquer une sanction financière. »

Si vous êtes salariés – ou rentier – on considérerait que cela relève de votre vie privée. Mais si vous bénéficiez de revenu de remplacement (Chômage, CPAS, Mutuelle, GRAPA), on considère que toute personne vivant sous votre toit fait partie de votre ménage et conditionne dès lors le statut (cohabitant, isolé avec charge de famille, isolé) qui déterminera le montant du revenu dont vous bénéficierez. Héberger votre enfant devenu majeur qui subit un revers de fortune, accueillir votre maman en perte d'autonomie, abriter une copine dans la dèche momentanément ou, tout simplement, partager votre quotidien avec votre amoureux·se, deviendra dès lors impossible puisque vous basculerez dans la grande pauvreté si l'on vous « rétrograde » au statut cohabitant.

Affirmation 19

**« J'ai pu choisir
mon métier. »**

Le métier est évidemment lié au choix d'études. Pour illustrer la situation, voici une citation de Bernard De Vos, Délégué Général aux Droits de l'Enfant : « La relation entre la relégation scolaire et la pauvreté n'est plus à prouver. Faire de prestigieuses études annonciatrices d'un avenir radieux est plus souvent une question de moyens économiques que de talent individuel. Un enfant dont les parents sont pauvres sera bien plus à risque de se retrouver dans les filières professionnelles – qui devraient être des filières d'excellence mais qui sont devenues avec le temps des filières de relégation – ou en enseignement spécialisé. »

Affirmation 20

**« Si je me sens en danger,
je n'ai pas peur d'appeler
au secours. »**

Un exemple concret : vous êtes une femme à la mutuelle dont le compagnon, au chômage, a pris un domicile fictif ailleurs afin de bénéficier d'un revenu au taux « isolé » et non « cohabitant ». Mais en réalité, il vit chez vous et il se livre à des violences conjugales. En bien, non seulement vous craignez d'appeler la police mais, en plus, vous angoisserez à l'idée que les voisins le fassent. Parce que les agents constateraient que cet homme vit en réalité chez vous. Dès lors, vous subirez une triple peine les coups, le non recours au droit et la condamnation pour fraude sociale.



Alexandra

- Je suis coiffeuse indépendante depuis dix ans.
- Mon salon compte deux ouvrières et une apprentie. J'en suis la gérante.
- Mon compagnon et moi venons d'acheter une maison.
- J'ai 35 ans et j'attends mon deuxième enfant.



Bernard Arnault

- J'ai 73 ans.
- Je suis l'actionnaire principal et PDG du groupe de luxe LVMH.
- Je compte parmi les trois hommes les plus riches du monde.
- J'ai créé une fondation pour soutenir l'art contemporain et ai offert 200 millions d'euros pour reconstruire Notre Dame après l'incendie qui l'a frappée.
- J'ai bénéficié d'une réduction d'impôt de 518,1 million d'euros.



Cansu

- Je viens d'arriver de Turquie et je ne parle pas le français.
- Je n'ai pas de titre de séjour.
- Je ne suis jamais allée à l'école.
- Je ne travaille pas et mon mari non plus.




Caroline

- Je vis seule avec ma fille de 4 ans.
- Je cherche un emploi.
- J'aimerais déménager de mon appartement vétuste mais je n'ai pas les moyens d'assumer un loyer de plus de 500 € par mois.
- Ma meilleure amie, Natacha, a hérité d'une immense maison. Elle m'a proposé qu'on devienne colocataires.

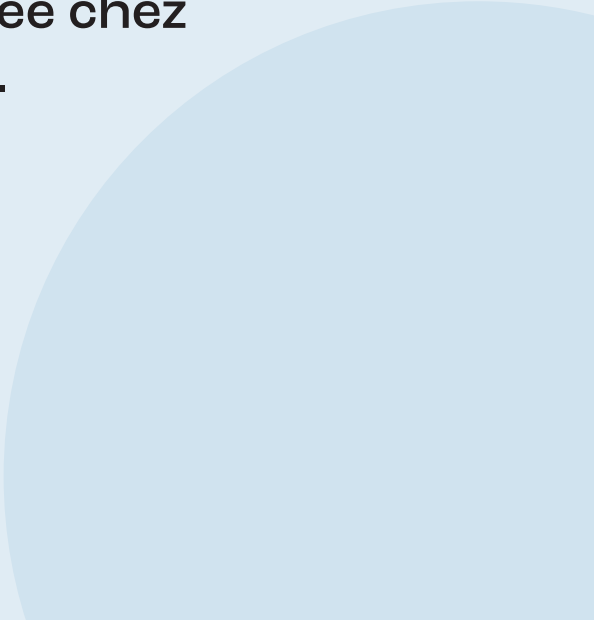


Catherine

- Je suis mariée avec 2 enfants.
 - Mon mari est comptable dans une PME.
 - Je suis assistante maternelle.
- 



Céline

- J'ai 21 ans.
 - J'attends mon premier enfant.
 - Je ne peux pas vivre avec mon compagnon parce qu'il est au chômage et moi au CPAS.
 - Je suis coincée chez mes parents.
- 



Cristina

- Je suis au CPAS.
- J'ai trois enfants.
- Mon compagnon est à la mutuelle. Il est domicilié ailleurs mais, en réalité, vit toujours sous mon toit. Il est de plus en plus violent avec moi. J'ai aussi très peur pour mes enfants. Je n'ose pas le dénoncer à la police.



Didier

- Je suis veuf.
- Je suis au chômage.
- Mon fils Alexandre a 25 ans.
Il n'a pas trouvé d'emploi après
ses études.



Dorothée

- En juin dernier, je viens de terminer mes études en communication et je cherche un emploi.
- Je vis en colocation avec deux copines. L'une est responsable des ressources humaines dans un hôpital. L'autre est institutrice primaire.




Geneviève

- J'ai perdu mon mari il y a 4 ans.
- J'ai cinq enfants.
- Je suis au CPAS.
- J'ai rencontré un autre homme. Il n'est pas très riche non plus mais il me rend heureuse. Si nous nous installons ensemble, mes enfants perdront leurs avantages liés à leur statut d'orphelins.




Jenny

- J'élève seule mes trois enfants de 2, 5 et 7 ans depuis que leur père m'a quittée.
 - Je suis au chômage et sans qualification professionnelle.
- 



Joséphine

- Je viens du Rwanda.
 - J'élève seule mes 3 enfants.
 - Je travaille dans une entreprise de nettoyage le matin et le soir.
- 



Pierre

- Je suis veuf.
- J'élève seul mes deux enfants.
- Je suis ouvrier dans une usine sidérurgique.




Renée

- Je n'ai jamais eu de contrat de travail mais pendant 38 ans, je me suis occupée de l'administratif et de la comptabilité de mon mari qui était indépendant.
- Aujourd'hui, je suis veuve.



Sabrina

- Je vis seule avec mes deux enfants.
 - Je suis sur la mutuelle.
 - Je viens de quitter mon mari qui était alcoolique et violent comme mon père.
- 



Steven

- Je dirige une agence immobilière à Chaumont-Gistoux.
- Avec mon compagnon, Hervé, qui est infographiste pour la Communauté Européenne, nous avons acheté une maison près des étangs d'Ixelles, il y a deux ans.

Témoignage 1

Renoncer à accueillir son parent

Mon mari travaillait sous le statut d'indépendant et je l'aidais pour la compta et la paperasse. On a travaillé dur, ensemble. Un jour, il a rencontré une autre femme et a décidé de me quitter. Il m'a laissé la maison, mais aussi nos deux enfants. J'étais effondrée, je ne m'y attendais pas du tout. Et je savais que faire face, matériellement, m'aurait été impossible. Financièrement, j'ai toujours été dépendante de ses revenus et lorsqu'il est parti, je n'avais plus rien, à part les allocations familiales des enfants et la pension alimentaire qu'il daignait leur verser. J'ai pris mon courage à deux mains et j'ai poussé la porte du CPAS de ma commune. Ce fut dur d'aller demander de l'aide. C'est comme si j'allais mendier pour mes enfants et moi. Je n'avais droit à rien d'autre qu'au revenu d'intégration sociale

Les années ont passé, les enfants ont fini par quitter le nid. Ce fut au tour de ma maman d'avoir besoin de moi. En vieillissant, elle n'était

plus capable de se prendre en charge et faisait énormément de chutes. J'ai voulu l'accueillir chez moi. J'avais de la place et, surtout, c'était important pour moi de pouvoir l'accompagner dans ses dernières années de vie. Malheureusement, j'ai dû renoncer sur le conseil de l'assistante sociale qui gérait mon dossier ! Si ma maman s'installait chez moi, mon RIS allait chuter à moins de 200 €. Soit j'écoutais mon cœur, soit je renonçais à manger à ma faim. Ma maman a dû être placée dans la maison de retraite gérée par le CPAS. Je n'étais pas en mesure de l'aider pour payer son séjour et – c'est un comble ! – c'est le CPAS qui a payé le complément que sa pension ne couvrait pas. Finalement, le CPAS a préféré « douiller » pour le home plutôt que de me laisser m'occuper moi-même de ma maman. C'est aussi cruel que débile !

Témoignage 2

Renoncer à appeler au secours

J'ai toujours travaillé, depuis mes 15 ans. À l'usine d'abord, puis dans le secteur de la vente alimentaire. Un jour, je suis tombée des escaliers au travail et je me suis retrouvée à l'arrêt à cause de cet accident. Il a fallu me mettre une prothèse au genou et des vis dans la colonne vertébrale. À 49 ans, pour la première fois de ma vie, je me retrouvais à la maison. Mon compagnon s'est retrouvé au chômage à peu près au même moment. D'un coup, nos revenus ont drastiquement baissé. Nous n'avions pas de gros salaires, mais nous nous sommes retrouvés avec 1.500 € de moins tous les mois. Mon compagnon a très mal vécu la chose et a trouvé refuge dans l'alcool.

Sans me le dire, il a loué une boîte aux lettres pour avoir un domicile ailleurs et organiser une fraude sociale. De la sorte, nos revenus étaient plus importants : il devenait « personne isolée » et moi « cheffe de ménage » puisque nous avions encore un fils de 14 ans à la maison. Je l'ai appris deux semaines après qu'il ait fait les démarches pour changer son domicile.

Mais en réalité, nous avons continué à vivre sous le même toit. Depuis son changement de domicile, je vivais dans l'angoisse d'un contrôle. Je connaissais les conséquences, et ça m'empêchait de dormir.

Mon compagnon n'était déjà pas un tendre auparavant. Mais la situation s'est vite aggravée et c'est sur moi que sa violence se déchargeait. Coups, insultes, humiliations, parfois devant notre fils... il faisait une crise pour un oui ou un non. La première chose que je faisais, lorsque je sentais que ça dégénérait et qu'il allait péter un câble, c'était fermer les fenêtres. En effet, j'avais très peur que les voisins appellent la police en entendant ses coups et ses cris. Si la police débarquait, je pressentais la double peine : non seulement j'étais victime de violence conjugale mais, en plus, j'aurais été coupable de fraude sociale. J'aurais dû renoncer à mon revenu de survie et une sanction financière ou une condamnation aurait suivi... J'ai fini par partir de chez moi avec mon fils. J'ai laissé toute ma vie derrière moi et me suis retrouvée seule.

Travailler toute sa vie pour finir par renoncer à son domicile et avoir peur d'appeler au secours quand on est en danger : voilà les conséquences de ce foutu statut cohabitant ! Les seuls qui sont satisfaits de ce système, finalement, ce sont les marchands de sommeil !

Témoignage 3

Renoncer à des liens sains parent/enfant

Carine vit dans un logement social avec ses trois enfants. Carine perçoit un revenu d'intégration sociale. Joachim, l'aîné, qui a fêté ses 18 ans, vient d'entamer des études supérieures. Il n'est dès lors plus considéré « à charge de » sa maman, même si celle-ci continue à percevoir des allocations familiales pour lui. Les conséquences sont lourdes pour cette famille : le RIS de Carine passe de 1.330 € à 656 € puisqu'elle est désormais considérée comme cohabitante. Joachim percevra également 656 € du CPAS. Non seulement le loyer du logement social qu'occupe la famille augmente, mais en sus, Carine va devoir compter sur la bonne volonté de son fils pour qu'il lui verse son revenu d'intégration. Dans certains cas, ce bouleversement engendre des tensions et/ou le départ des enfants qui ne souhaitent pas plonger leurs parents dans la pauvreté matérielle. Les conséquences sont alors

lourdes pour l'avenir de ces jeunes : certains abandonnent leur cursus et se retrouvent bien souvent exclus du marché de l'emploi. Parfois, les tensions sont particulièrement intenses et les familles explosent, les liens sont détruits et l'isolement – tant des jeunes que de leurs parents – s'installe durablement.

Témoignage 4

Renoncer à élever ensemble son enfant

Je suis demandeur d'emploi en formation au Forem. Il y a deux ans que je suis en couple avec C. Elle est au CPAS, elle perçoit un RIS de +/- 200 € et vit toujours chez ses parents. Il y trois mois, nous avons appris une merveilleuse nouvelle : nous allons devenir parent.

Nous avons envie de nous installer ensemble, de vivre pleinement ces précieux moments d'attente et d'élever notre enfant à deux... comme tous les parents, évidemment! Si nous avons un contrat de travail, nous pourrions faire toutes ces choses, naturellement. Mais comme nous avons des revenus de remplacement, figurer sur la même composition de ménage, ça signifiera que nos revenus seront réduits à cause du statut de cohabitant. Chaque mois, je perdrai 150 €. Certains diront que ce n'est pas énorme, mais sur un revenu de 1.100 €, ça compte énormément! Je me démène pour trouver un employeur qui veuille bien me donner un vrai contrat.

Mais ces prochains mois, nous les passerons dans le flou et non dans l'émerveillement qu'on est censé ressentir lorsqu'on fonde une famille. C'est très dur de se projeter à trois. Non seulement ce système nous pousse à vivre dans l'illégalité mais en plus, il prive notre enfant à venir d'avoir ses deux parents autour de lui. Il n'a rien demandé, ce même. C'est profondément injuste.

Témoignage 5

Renoncer à un logement décent

Je suis mère célibataire. Le géniteur de ma fille n'a jamais voulu reconnaître l'enfant. Elle a 10 ans aujourd'hui. D'intérim en intérim, j'accepte le travail qu'on veut bien me donner. Ma scolarité chaotique ne m'a pas donné l'accès à un bon diplôme. Je suis donc au chômage, sous la catégorie « Travailleuse isolée avec charge de famille » et je reçois environ 1.300 € par mois. Au vu de ce qu'on reçoit tous les mois pour vivre, on ne trouve pas facilement de loyer à notre bourse dans le centre, puisque je n'ai pas les moyens de m'offrir une voiture. Déjà, tomber sur un propriétaire qui accepte une femme seule avec enfant, c'est plutôt rare. Du coup, je paie 650 € un logement avec une seule chambre. La moitié de mon chômage y passe et pourtant, cet appartement est extrêmement mal isolé, il y fait tout le temps froid et humide. Mes factures de gaz et d'électricité explosent et je ne pourrai bientôt plus y faire face. La petite est souvent malade et d'après le médecin, c'est lié à notre logement.

L'une de mes amies, qui est également seule avec un enfant, m'a proposé qu'on loue une maison ensemble pour avoir un logement de meilleure qualité, qui ne soit pas une passoire énergétique, et aussi avoir un jardin où les petites pourraient jouer. Mon amie est institutrice, elle a un boulot stable et cohabiter avec elle me permettrait d'accepter un emploi aux horaires tardifs puisqu'il y aurait quelqu'un pour veiller sur ma fille. Ce rêve pourrait devenir réalité si j'avais un emploi. Seulement, quand on est au chômage et qu'on veut élever son enfant dans un logement décent, on se retrouve sanctionné : si mon amie et moi vivions en colocation, je deviendrais cohabitante et perdrais près de 800 € tous les mois. À cause du statut cohabitant, ma fille est condamnée à avoir le nez qui coule en permanence, et moi à transir chaque fois que je reçois ma facture de gaz.

Témoignage 6

Renoncer à accueillir son enfant

Je suis maman de trois enfants. Un fils de 25 ans, issu d'un premier mariage, et deux de 7 ans et 10 ans, d'une seconde union. Je suis ce qu'on appelle « une maman solo », j'éleve seule mes petits derniers. J'ai un emploi ALE dans une école communale. J'espère un jour avoir un vrai contrat de travail. Mais c'est mieux que rien puisque ça me permettra de quitter le CPAS, soit pour un emploi, soit pour avoir à nouveau droit aux indemnités de chômage. Il y a 4 ans, mon fils aîné a quitté le toit familial pour s'installer avec sa compagne. Ils avaient trouvé tous les deux un emploi et tout leur souriait.

Malheureusement, leur bonheur fut de courte durée. Une restriction du personnel a mis mon fils au chômage. Il a basculé dans une forme de dépression et sa compagne l'a quitté. Il n'était plus en mesure d'assumer financièrement seul la charge locative de son appartement. Il m'a supplié de le reprendre à la maison.

Si j'avais dit oui, les conséquences auraient été financièrement insurmontables. Devoir dire « non » à son enfant désespéré pour ne pas plonger ses autres enfants dans la grande pauvreté, c'est insoutenable et inhumain... Et pourtant, j'ai dû dire « non » pour ne pas changer de catégorie, de « cheffe de ménage » à celui de « cohabitante ». Le système m'a obligée à laisser mon fils vivre à la rue. Il ne l'a pas supporté. Il s'est suicidé. Et je suis seule à avoir sa mort sur ma conscience.

Témoignage 7

Renoncer à quitter une vie conjugale devenue impossible

Atteinte d'une maladie génétique et maman de 3 enfants. Malgré ma maladie j'ai travaillé à temps plein durant une bonne partie de ma vie.

Jusqu'à ce que ma santé se dégrade et que la boîte pour laquelle je travaillais délocalise. Je me suis ainsi retrouvée au chômage, avec mon mari qui de son côté à commencer à souffrir de maladie mentale, ce qui a poussé notre couple dans une situation intenable : conflits, tensions...

Pendant ce temps l'ONEM a continué à me mettre la pression pour que je trouve un emploi je n'ai été reconnue comme porteuse de maladie invalidante que très tardivement), ce qui était incompatible avec mon état de santé. J'aurais voulu quitter le domicile familial pour quitter le climat horrible qui y régnait, mais mes moyens financiers m'en ont empêché. Choisir entre précarité et violence tel était le dilemme qui s'offrait à moi.

J'ai donc vécu cette situation jusqu'au décès de mon mari, et je constate aujourd'hui que si j'avais bénéficié de revenus complets (comme isolée) j'aurais été moins dépendante de mon mari et subit moins longtemps cette situation.

Témoignage 8

Renoncer à une vie amoureuse

Il y a sept ans, je suis devenue veuve. J'ai cinq enfants. J'ai longtemps travaillé à temps partiel mais depuis deux ans, je suis demandeuse d'emploi au chômage. J'ai fait beaucoup de sacrifices pour que mes enfants ne manquent de rien. Je ne m'octroie jamais de petits plaisirs, pas de vacances, ni de restos... Mais le pire, c'est de ne pas pouvoir gâter mes enfants. Vêtements d'occasion, jouets récupérés, livres usagés... Quand on est dans la dèche, le quotidien est fait de débrouille et de créativité. Bref, en plus du deuil du père de mes enfants, je gère tous les mois un compte en banque qui passe au rouge trop vite à mon goût !

Il y a 4 ans, j'ai rencontré B. et ce fut un coup de foudre réciproque. B. connaissait lui aussi la galère, c'était ce qu'on appelle « un travailleur pauvre ». Mais c'était si bon de ressentir à nouveau des papillons dans le ventre. Les enfants l'ont

rencontré et le courant est super bien passé. On s'est projetés tous ensemble mais notre rêve a été bloqué net par la réalité : si B. et moi, nous nous domicillions, non seulement je perdais mon statut de « isolée avec charge de famille » au chômage mais mes enfants perdraient tous les « avantages » liés à leur état d'orphelins. Comme si, par magie, du jour au lendemain, on considérerait que mes enfants n'étaient plus orphelins. Comme s'il allait de soi que la charge financière liée à l'éducation de mes enfants devait être supportée par mon nouveau compagnon de vie. On a fait le calcul, et entre s'aimer et crever la dalle... Bref. Ce système nous a empêchés d'être ensemble, heureux, amoureux.

Témoignage 9

Renoncer au sens réel du métier d'assistant·e social·e

Pendant 10 ans, Marie a été assistante sociale au sein d'un CPAS. Les visites au domicile des bénéficiaires n'avaient de sens pour elle que si elles étaient sollicitées par les personnes qu'elle accompagnait. Or, avec l'avènement des pratiques découlant de « l'État social actif », Marie a subi l'injonction du contrôle inopiné des personnes auxquelles étaient versé un revenu d'intégration sociale. Elle estimait que ce n'était pas son métier. Pour elle, la création d'une relation d'aide et du lien de confiance sont la base de son métier. En sa qualité d'assistante sociale, Marie voulait soutenir les gens plutôt que les enfoncer. Face au cruel dilemme « accompagnement versus flicage », Marie a décidé de réorienter sa carrière, pour lui redonner du sens mais aussi pour changer les choses. Elle est désormais formatrice de futur·es assistant·es

sociales·aux dans une haute école, où elle apprend à ses étudiants toutes les marges de manœuvre possible pour exercer ce métier avec conscience et dignité, tout en respectant le cadre légal de leur future mission. Elle enseigne essentiellement à ses étudiant·es comment ils·elles peuvent œuvrer pour offrir un peu plus de liberté aux bénéficiaires de l'aide sociale qui vivent dans des situations de précarité largement méconnues du grand public. Anne les exhorte à cultiver la liberté de choix, tant la leur que celle du public qu'ils·elles seront censé·es accompagner.